

Délibération n° 4	Conseil Municipal du 5 décembre 2016
Pôle : Education, Jeunesse et Sports Service : Jeunesse	Domaine de compétence : 8.1 : Enseignement
Objet : Approbation du règlement intérieur pour l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires	
Rapporteur : Mme HANQUEZ Kathy	
Synthèse de la délibération :	Règlement intérieur des N.A.P fixant son organisation

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 du CGCT relatif aux compétences du conseil municipal pour le règlement des affaires de la commune.

**Vu** Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 qui a modifié l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

**Vu** la délibération du conseil municipal du 29 août 2013 proposant un avis sur l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

### **Considérant**

**Que** la commune organise depuis la rentrée de 2013 les nouvelles Activités Périscolaires visant à prendre en compte les rythmes et les besoins de l'enfant dans un souci de continuité éducative.

**Qu'il** appartient au conseil municipal de fixer les règles générales de fonctionnement de ces activités

**Qu'il** est nécessaire d'établir un règlement fixant les règles d'organisation de ces temps d'activités périscolaires.

**Que** ce règlement précise les conditions de participation aux N.A.P et les droits et obligations des bénéficiaires

**Que** le règlement rappelle les différentes responsabilités de chacun sur le temps et les conditions de prise en charge de l'enfant.

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'adopter le règlement intérieur des activités périscolaires
- d'autoriser M. Le Maire à signer ce règlement et à s'assurer de sa bonne application.
- 

Le rapport est adopté à l'unanimité par 31 voix pour